

08 avr 2011 -17:16

Appartient à [Conseil des ministres du 8 avril 2011](#)

## INAMI

### Paiement d'une prime syndicale dans le secteur des hôpitaux

### Paiement d'une prime syndicale dans le secteur des hôpitaux

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) qui prévoit le paiement d'une prime syndicale dans le secteur des hôpitaux.

L'INAMI procédera à un versement unique de 1.951.973 euros au Fonds syndical du secteur non marchand en faveur des hôpitaux. Ce versement sera financé par la récupération d'une prime syndicale dans le secteur des maisons de repos déposée à la Caisse des dépôts et consignation.

Le projet a reçu un avis favorable de la Commission de contrôle budgétaire et du Comité de l'assurance de l'INAMI. Il est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.

(\*) modifiant l'arrêté royal du 26 mars 2003 portant exécution de l'article 59ter de la loi-programme du 2 janvier 2001, en ce qui concerne la contribution relative à la prime syndicale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>